

158204 - Que doit faire le prieur qui se trompe dans la récitation ou oublie un verset?

question

Il m'arrive de commettre des fautes ou d'oublier quand je récite le Coran pendant la prière à cause de mon manque de concentration. Puis je dis: **«je demande pardon à Allah trois fois»** avant de recommencer la récitation de la sourate ou du verset une nouvelle fois. Est il exact d'agir ainsi ou faut il commencer la récitation d'une nouvelle sourate?

la réponse favorite

Celui qui oublie ou commet une faute dans un acte concernant sa prière, notamment la récitation de la Fatiha doit nécessairement la corriger car aucune prière ne peut être valide sans la correcte récitation de cette sourate? Si on en oublie la récitation ou y commet une faute de nature à en modifier le sens, la prière devient invalide, à moins qu'on corrige la faute.

Si la faute concerne autre chose que la récitation de la Fatiha, la prière reste valide, car la récitation qui suit celle de la Fatiha reste une sunna donc non obligatoire.

Les ulémas de la Commission Permanente pour la Consultance disent: si on oublie la récitation de la sourate qui vient après la Fatiha, on encourt rien; qu'on soit imam ou quelqu'un qui prie derrière l'imam ou isolément; que la prière soit obligatoire ou surérogatoire. Cet avis est le plus juste des deux avis émis par les ulémas sur ce sujet.»
Fatwa des ulémas de la Commission Permanente, 7/146.

Celui qui commet une faute dans la récitation d'une sourate ou en oublie une partie n'a pas à demander pardon car tout ce qui lui est demandé est d'essayer de corriger la faute ou de se souvenir de ce qui est oublié. S'il n'y réussit pas, qu'il passe à la sourate ou au verset suivants ou laisse la sourate en cours pour commencer une autre ou passer à la gémulation. Quelque soit l'option qu'il prend, il n'encourt rien.

Les ulémas de la Commission permanente ont dit: **«Si le prieur éprouve une difficulté à réciter un verset ou ne s'en souvient pas, rien ne l'empêche à réciter le verset suivant encore qu'on lui recommande de ne réciter dans ses prières que ce qu'il maîtrise afin d'éviter la brouille.»** Fatwa de la Commission permanente,5/337.

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: **«Si l'imam récite dans sa prière des éléments du Coran qu'il maîtrise puis oublie une partie d'un verset et si aucun des prieurs ne sait lui rappeler, doit il dire Allahou akbar et mettre fin à la rak'a en cours ou réciter une autre sourate?»**

Voici sa réponse: **«il peut, soit dire Allahou akbar et mettre fin à la rak'a, soit réciter une autre sourate ou un autre verset, selon ce qui est exigé par la Sunna concernant la prière qu'il est en train d'effectuer. Ceci ne s'applique pas à la Fatiha. En effet, celle-ci doit être récitée complètement et correctement, cela étant un pilier de la prière.»** Madjmou Fatwa Ibn Baz,12/129.

Cheikh Ibn Outheymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: **«Quand je prie tout seul et fais une faute dans la récitation d'un verset que je n'arrive pas à réciter complètement ou confond avec un autre verset, que devrais je faire dans le reste de ma prière?»**

Voici sa réponse: **«Vous pourriez faire l'une des deux choses: passer au verset suivant ou procéder à la gémuflexion puisqu'il y a grande latitude en la matière.»**

Fatwa nouroun ala adh-dharb par Ibn Outhaymine (141/24).

Allah le sait mieux.